

Image not found or type unknown



Peut-on avoir une relation en instance de divorce ?

Par **HAUWEL**, le **18/11/2009** à **11:47**

Bonjour,
Séparée depuis le mois de mai, mon mari demande le divorce (adresse séparée à ce jour). Nous sommes passés devant le juge le 6 octobre et une ordonnance de non conciliation a été faite. Nous repassons devant le juge le 6 avril. Nous avons également signé le document stipulant que nous ne ferons pas un divorce pour fautes.
J'ai rencontré quelqu'un qui ne vit pas avec moi. Si mon mari venait à le savoir, est-ce que je risque quelque chose ? Combien de temps devrais-je attendre pour me déclarer avec quelqu'un ?
Je vous remercie pour votre réponse et vous adresse mes meilleures salutations